RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence nationale de l'habitat Anah

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DECISION

Le directeur général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R. 321-7,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-3 et R. 232-6,

Vu le décret du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique, notamment l'article 7,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique,

Vu l'arrêté du 22 mai 2023 modifié portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'arrêté du 24 septembre 2026 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1er octobre 2026,

Vu la décision du 2 Février 2024 nommant Manuela NATTES, Chargée de projet instruction des aides au sein de l'Unité instruction nationale du Service Opérationnel de déploiement des aides de la Direction de la distribution des aides de l'Agence nationale de l'habitat, à compter 08 janvier 2024,

DECIDE :

Article 1 : **Délégation permanente** est donnée à Manuela NATTES, dans les limites de ses attributions, au nom du directeur général, instructeur national de l'Agence nationale de l'habitat, à l'effet de :

- Accorder un délai supplémentaire de six mois maximum de justification de l'achèvement des travaux ;
- Par dérogation, accorder un délai supplémentaire de trois ans maximum de justification de l'achèvement des travaux pour des demandes déposées en 2020 dans le cas de projets de travaux portant sur des parties communes ou éléments d'équipements communs à plusieurs logements.

Article 2 : La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement des attributions ou au départ de l'agent.

Lu et accepté

La Chargée de projet instruction des aides
au sein de l'Unité instruction nationale du
Service Opérationnel de déploiement des aides
de la Direction de la distribution des aides de l'Agence
nationale de l'habitat

Manuela NATTES

Fait à Paris, le 1er octobre 2026

Le directeur général
de l'Agence nationale de l'habitat

Pierre CUNÉO

Décision mise en ligne sur le site anah.fr le : 1er octobre 2026